



Droit de passage sur cadastre

Par **batboy**, le **28/08/2008 à 16:49**

bonjour j aurais voulu savoir si un droit de passage etait marquer sur le cadastre est sous quelle forme merci .

Par **adama**, le **28/08/2008 à 18:00**

Bonjour,
Le cadastre peut ne pas indiquer le droit de passage, il est parfois insuffisant. Le titre de propriété peut renseigner le plus sur la conduite à tenir. L'emplacement de l'immeuble peut vous permettre de savoir qui doit laisser passer et comment, quand l'accès à la rue, à un site quelconque appartenant ou non à celui qui emprunte ce chemin, est impossible sans passer par la propriété d'autrui. Souvent de simples arrangements sont trouvés entre les personnes concernées